Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260626-220626_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*13*
Votants :	*15*
Absents :	*2*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
17/06/2026
Date d'affichage :
24/06/2026

OBJET :

RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE : VALIDATION DES CHANGEMENTS DE LOTS (220626-05)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ***LANRODEC***

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, 22 juin à 19 heures 09 minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. STEUNOU-ROQUINARC'H S., LE ROY M.L., COLAS Y., AROARO A., LE MEUR-BOURDON C., HERBILLOT P., LEFORT A., JOUAN J.C., QUERO M., GUENO C., MAHE L., OLLIVIER-HENRY A., TOUDIC C.

Absent excusé :
STEPHAN M., JOURDEN J.Y.

Pouvoirs :
- M. STEPHAN Mickaël a donné pouvoir à Mme STEUNOU-ROQUINARC'H Solène
- M. JOURDEN Jean-Yves a donné pouvoir à Mme TOUDIC Cathy

Mme Claudie LE MEUR-BOURDON a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260626-220626_05-DE

À la suite de la réunion des membres du Conseil Municipal, en date du 16 juin 2026, en présence de M. Philippe HENOCQ, du représentant de l'ABAQUE INGÉNIÉRIE et du représentant de l'ADAC.
Il a été proposé au Conseil Municipal de remplacer le lot panneaux photovoltaïques par un lot pompe à chaleur.
L'estimation de l'Avant-Projet Définitif se décompose comme suit :

GROS ŒUVRE	40 000 € HT
CHARPENTE METALLIQUE	280 000 € HT
COUVERTURE BARDAGE	185 000 € HT
BARDAGE PANNEAUX COMPOSITES	115 000 € HT
CLOISONS / MENUISERIE	30 000 € HT
REVETEMENT DE SOLS	5 000 € HT
PLAFONDS SUSPENDUS	5 000 € HT
PEINTURE	5 000 € HT
ELECTRICITE / VMC	40 000 € HT
CHAUFFAGE POMPE A CHALEUR	40 000 € HT
	745 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres:

- **APPROUVE** le changement de lot concernant la rénovation thermique de l'école

Votes :
« Pour » = 15, « Contre » = 0, « Abstention » = 0

Le Secrétaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Solène STEUNOU-ROQUINARC'H

MAIRIE DE LANRODEC
22